

# D'une liste positive des médicaments à une liste des médicaments réservés

Séminaire DESS

10.09.2007

Dr Pierre Voirol

Service de Pharmacie - CHUV

# Liste des médicaments

## But d'une liste hospitalière:

Sélectionner les médicaments de première intention devant être utilisés au sein de l'institution sur la base de critères:

- d'efficacité
- de sécurité
- d'économicité (coûts et rationalisation des stocks)

Contient souvent en plus des documents de recommandation d'utilisation

# Dans les hôpitaux suisses

## Etude des listes de 15 hôpitaux (Vernaz-Hegi N. et al, 2006)

- Nombre de DCI: 515 – 1346
- Nombre de médicaments : 591 - 2126

## En comparaison, en Suisse en 2006:

- Nombre de médicaments enregistrés auprès de Swissmedic: 6394
- Nombre d'unités de vente : 15876

Que faire des tous les médicaments  
ne se trouvant pas sur la liste ?

Faut-il que les services remplissent  
une ordonnance pour les obtenir?

# Situation dans quelques hôpitaux suisses

## Enquête via le forum GSASA en août 2007

- 19 réponses
- 15 demandent une ordonnance pour tous les HL
- 6 ont une autre ordonnance pour des médicaments spécifiques (antibiotiques,...)
- 5 mentionnent des médicaments « ouverts » pour des services particuliers.
- Satisfaction variable (pharmacie vs unité de soins)

# Situation au CHUV jusqu'en avril 2006

- ordonnance pour tous les HL
- signature par un CDC ou cadre
- médicaments ouverts pour certains services

## ORDONNANCE INTERNE Pour les médicaments hors-liste

Cette ordonnance, à usage personnel interne, est à adresser à la pharmacie du CHUV pour toute prescription de médicaments hors-liste. Elle est destinée, entre autres, à guider la Commission des médicaments dans le choix des médicaments à faire figurer sur la liste et à lui permettre de contrôler que la liste répond aux besoins thérapeutiques actuels.

Rappelons que pour les traitements de longue durée qui sont poursuivis durant une hospitalisation, il est en principe demandé au patient de prendre ses propres médicaments, si l'indication à poursuivre le traitement médicamenteux est confirmée par le médecin hospitalier, et sous la supervision de l'équipe infirmière.

SERVICE: .....

Nom et prénom du patient: .....

Patient privé: OUI  NON

MÉDICAMENT PRÉSCRIT: .....

Forme galénique: ..... Posologie: .....

Début du st: ..... Date du st: .....

INDICATION: .....

MOTIF(S) DE LA PRESCRIPTION:

Traitement débuté au CHUV sur conseil de  
(Nom du médecin consultant): .....

Le patient est entré au CHUV avec ce traitement.

Echer d'un autre traitement. Si oui, lequel? .....

Autre(s) raison(s) de cette prescription (Préciser): .....

TIMBRE ET SIGNATURE  
DU MÉDECIN PRÉSCRIPTEUR: .....

TEL ou BIP: .....

DATE: .....



*La demande ne sera pas prise en considération par la pharmacie si les rubriques ne sont pas soigneusement remplies (version 01.05.96 - Remplace v. 01.06.99)*

# Est-ce le bon système ?

P. Voirol  
D'une liste positive à une LMR – 10.09.2007

**CHUV**  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VAUDOIS

**ORDONNANCE INTERNE**  
Pour les médicaments hors-liste

Cette ordonnance, à usage purement interne, est à adresser à la pharmacie du CHUV pour toute prescription de médicaments hors-liste. Elle est destinée, entre autres, à guider la Commission des médicaments dans le choix des médicaments à faire figurer sur la liste et à lui permettre de contrôler que la liste répond aux besoins thérapeutiques actuels.  
Rappelons que pour les traitements de longue durée qui sont poursuivis durant une hospitalisation, il est en principe demandé au patient de prendre ses propres médicaments, si l'indication à poursuivre le traitement médicamenteux est confirmée par le médecin hospitalier, et sous la supervision de l'équipe infirmière.

SERVICE : \_\_\_\_\_

NOM et Prénom du patient : Bodrin du service

Patient privé : OUI  NON

MÉDICAMENT PRESCRIT : Hexonem 1gr iv #L 57

Forme galénique : amp Posologie : 2EO de 10 amp

Début du III : \_\_\_\_\_ Durée du III : \_\_\_\_\_


INDICATION : ATB

Traitement déboté au CHUV sur conseil de (Nom du médecin consulté) : \_\_\_\_\_

Le patient est entré au CHUV avec ce traitement.

Erreur d'un autre traitement. Si oui, lequel ? \_\_\_\_\_

Autre(s) raison(s) de cette prescription (Préciser) : \_\_\_\_\_

TIMBRE ET SIGNATURE DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR : 

TEI ou BIP : 10/16  
Date : 13/2

La demande ne sera pas prise en considération par la pharmacie si les rubriques ne sont pas toutes correctement remplies (version 01.05.96 - Remplace n. 01.06.94)

# Constats

L'ordonnance :

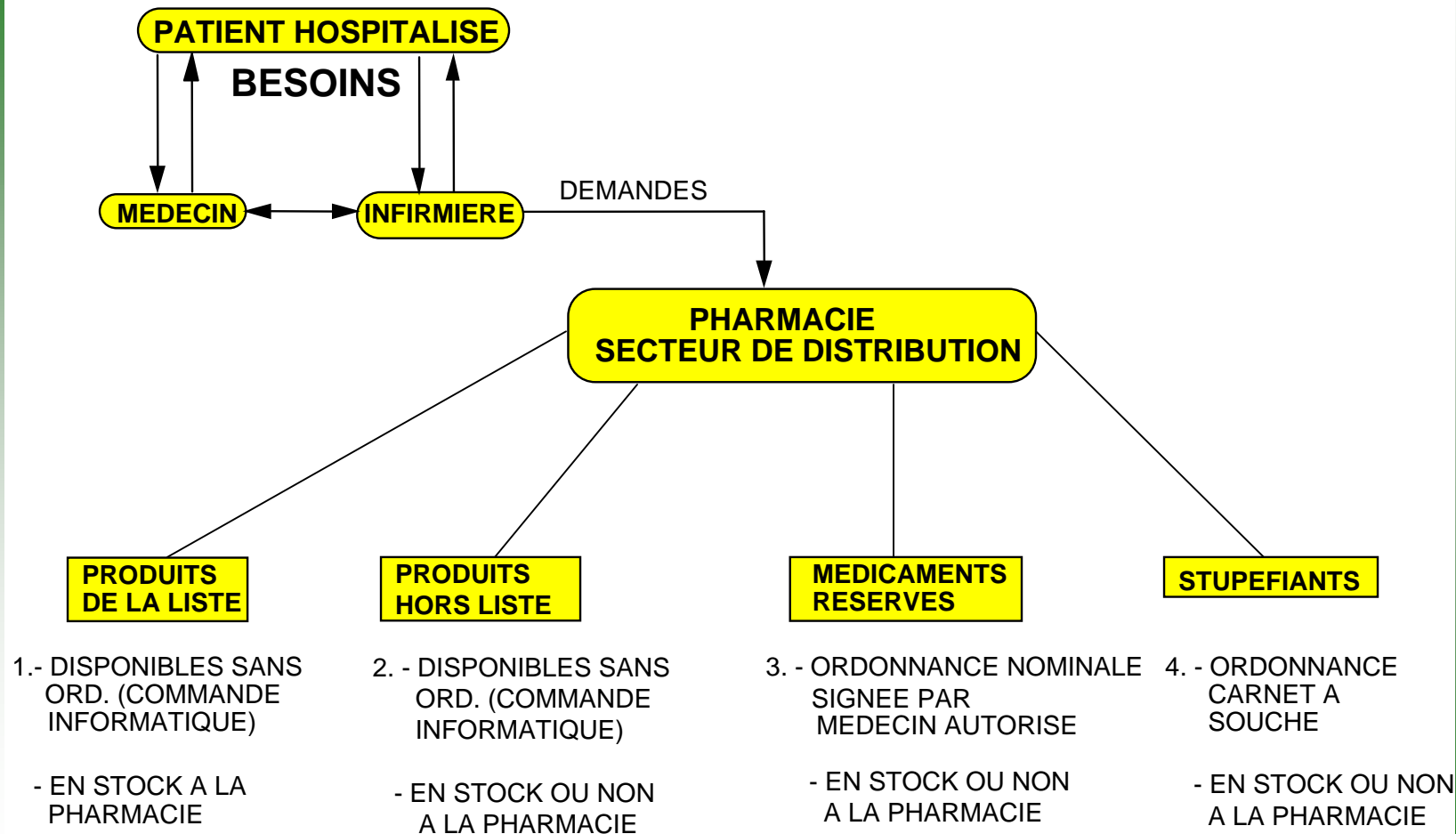
- a perdu sa fonction de limitation de la prescription
  - Ordonnance signée par un médecin qui ne connaît pas le cas
  - Ordonnances signées à l'avance dans les services
- est une barrière logistique pour le corps infirmier
  - Médecin non-disponible
- représente une charge importante à la pharmacie

Limite des demandes de médicaments « ouverts »



# Situation au CHUV dès mai 2006

## PRESCRIPTION ET DEMANDE DE MEDICAMENTS



P. Voirol  
D'une liste positive à une LMR – 10.09.2007

# Situation au CHUV dès mai 2006

- ordonnance **nominale** pour une liste restreinte de médicaments (env. 200)
- signature par un CDC ou un médecin-cadre

P. Voirol  
D'une liste positive à une LMR – 10.09.2007

## ORDONNANCE INTERNE Pour les médicaments réservés

Cette ordonnance, à usage purement interne, est à adresser à la pharmacie du CHUV pour toute prescription de médicament réservé dont la commande par Compha ne sera honorée qu'à réception du document (voir Directives institutionnelles).

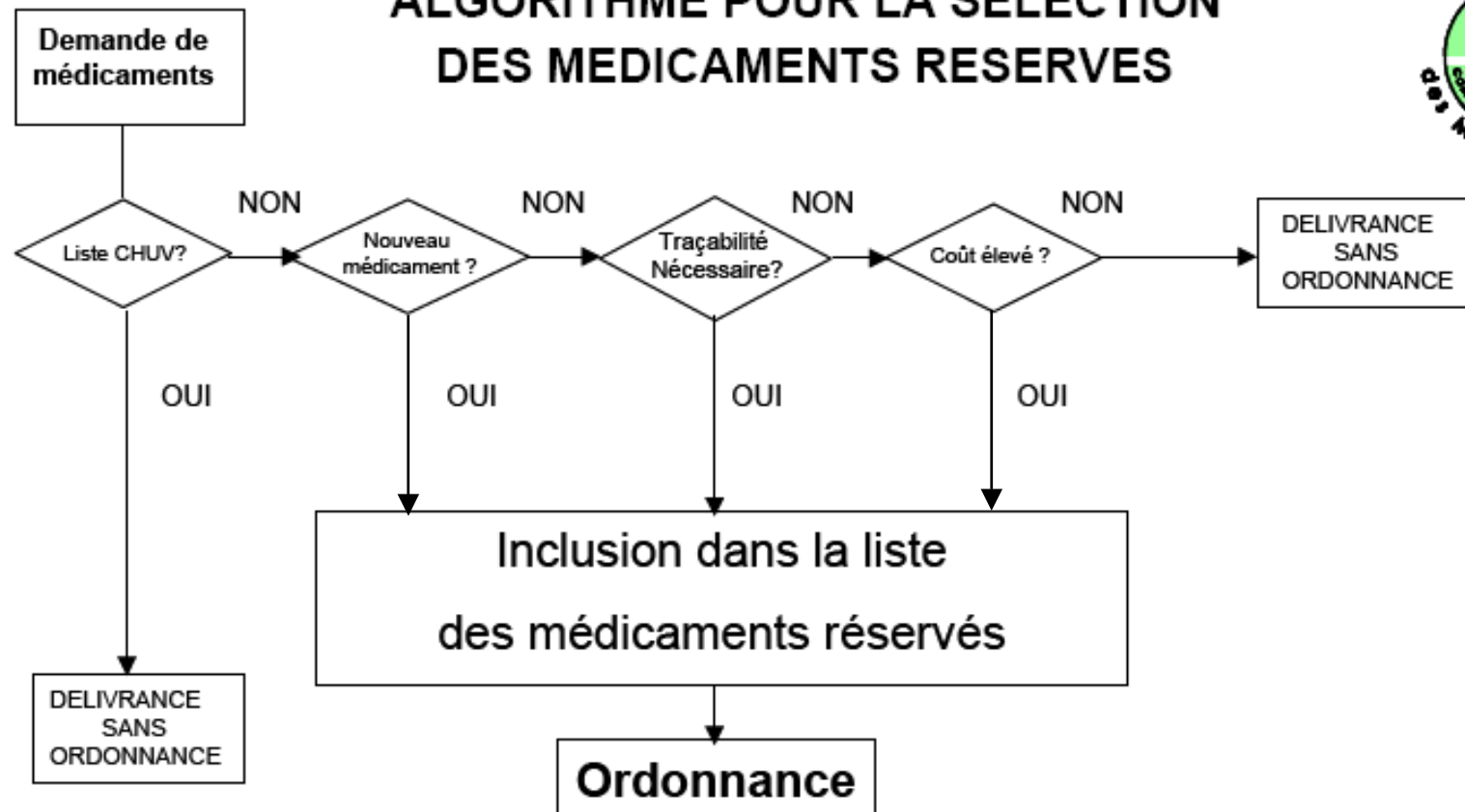
DONNÉES PATIENT				
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">           ① ETIQUETTE DITO         </div>		Adresse de livraison (si différente des données de l'étiquette) :		
		②		
MÉDICAMENT PRESCRIT				
NOM, forme et dosage : ③				
INDICATION : ④				
Traitement débuté au CHUV sur conseil de (Nom du médecin consulté) : ⑤				
POSOLOGIE : ⑥				
Début du tt : ⑦		Durée du tt : ⑧		Quantité demandée : ⑨
TIMBRE ET SIGNATURE DU MEDECIN PRESCRIPTEUR:			TEL ou BIP: ⑪	
⑩			DATE: ⑫	
MÉDICAMENT DELIVRE (réservé à la pharmacie)				
Médicament délivré : ⑬			Validé par : ⑭	
Quantité	Dosage	N° Lot	Délivré par	Date
		⑮		

☺☺☺ La demande ne sera prise en considération par la pharmacie que si toutes les rubriques sont correctement renseignées

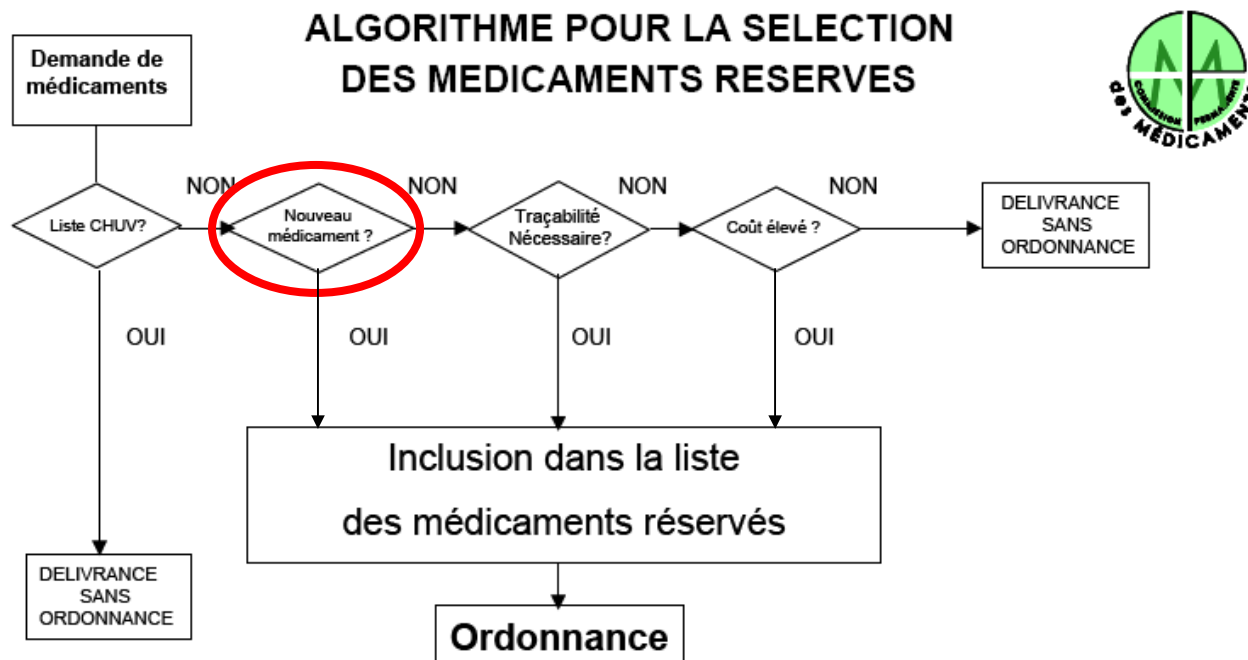
# Choix des médicaments LMR



## ALGORITHME POUR LA SELECTION DES MEDICAMENTS RESERVES



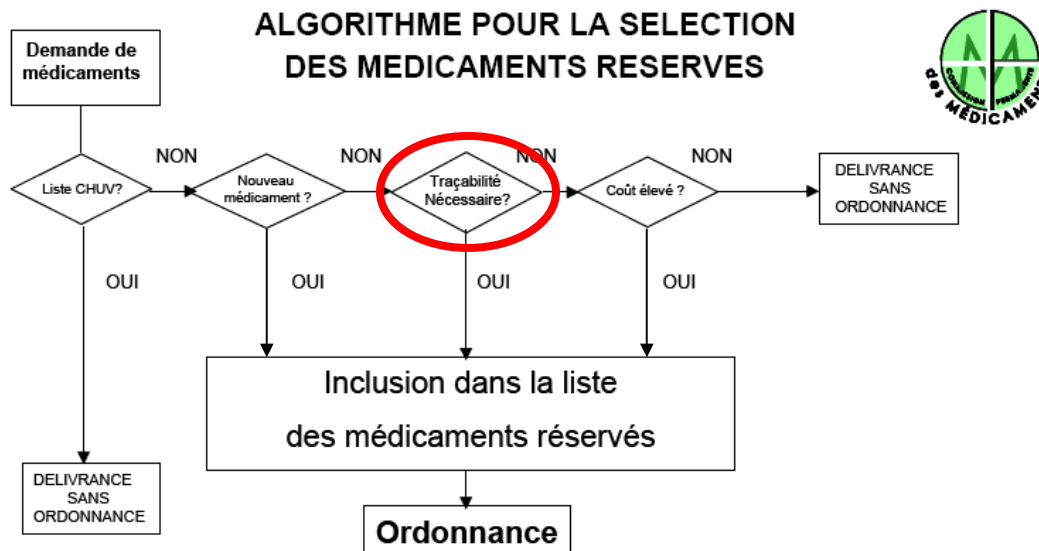
# Choix des médicaments LMR



## 1. Nouveau médicament:

médicaments nouvellement commercialisés en Suisse ou importés pour la 1ère fois au CHUV

# Choix des médicaments LMR

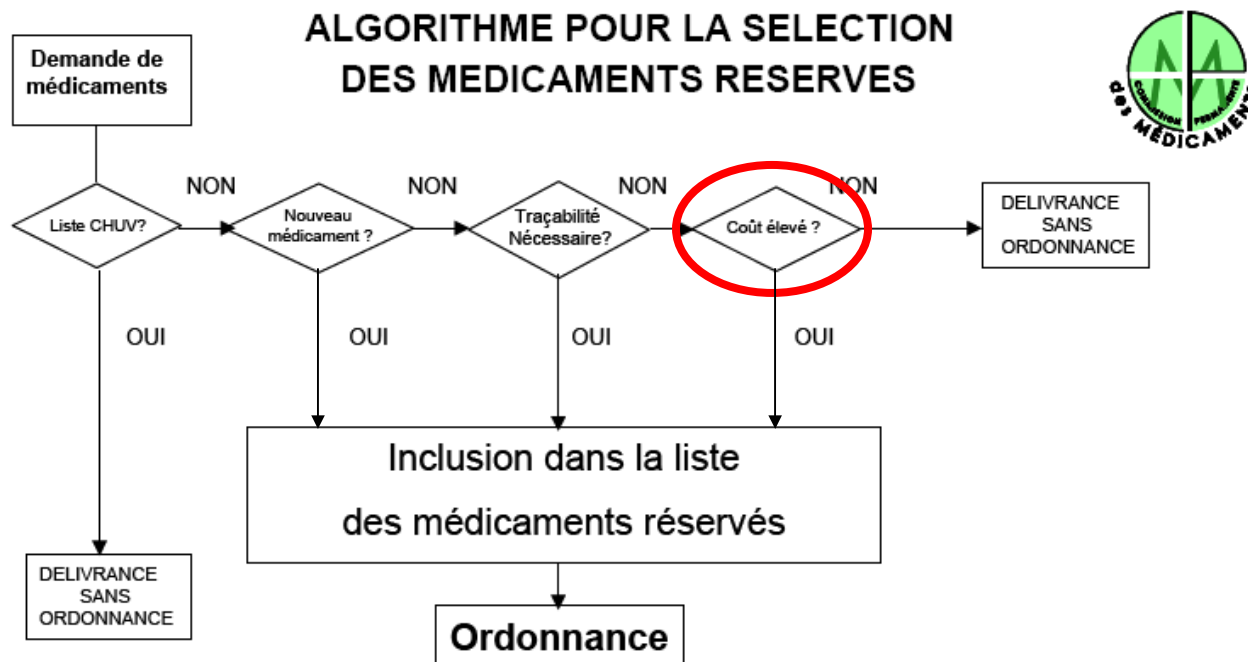


## 2 Traçabilité

Les critères suivants entrent en ligne de compte :

- pharmacologiques (p.ex. marge thérapeutique étroite, toxicité, apparition de résistance)
- pharmacoéconomiques : coût / utilité
- logistiques : médicaments orphelins
- légaux (p.ex. certains dérivés sanguins)

# Choix des médicaments LMR



## 3 Coût élevé:

médicaments dont le coût par emballage est supérieur à Frs. 1'500.-.

CHUV Pharmacie  
Commande médicaments réservés : 613243  
pour [redacted] à livrer à : [redacted]

Date : 04.09.2007 02:12

soins continus  
soins continus  
PP : 348

[redacted]

Produit	No produit	Qté
celcept cpr 500 mg 50 cpr 500 mg	9200590 [barcode]	1 [barcode]

Nbr ligne : 1

CHUV Pharmacie  
Commande produits non stockés : 613305  
pour [redacted] à livrer à : [redacted]

Date : 04.09.2007 08:52

Hospitalisation  
Hospitalisation  
P : 348  
1204

[redacted]

Produit	No produit	Qté
lamictal cpr erodisp 100 mg 56 cpr 100 mg	1479648 [barcode]	1 [barcode]

Nbr ligne : 1

CHUV Pharmacie  
Commande produits stockés : 613493  
pour [redacted] à livrer à : [redacted]

Date : 04.09.2007 15:03

Cde PH 639396 [barcode]

Produit	No produit	Qté
ciproflo cpr 500 mg 20 cpr 500 mg	L 2515599 [barcode]	2 [barcode]

Nbr ligne : 1

21

# Conséquences

**P. Voirol**  
D'une liste positive à une LMR – 10.09.2007



1.5 kg

10.8 kg



## Mais aussi...

- « *Il n'y a plus de Liste des Médicaments, on peut prescrire ce qu'on veut* »
- Augmentation du chiffre d'affaire chez le grossiste

# Mesures d'accompagnement

## Contrôle par le pharmacien

- des commandes de produits non-stockés
- des ordonnances LMR

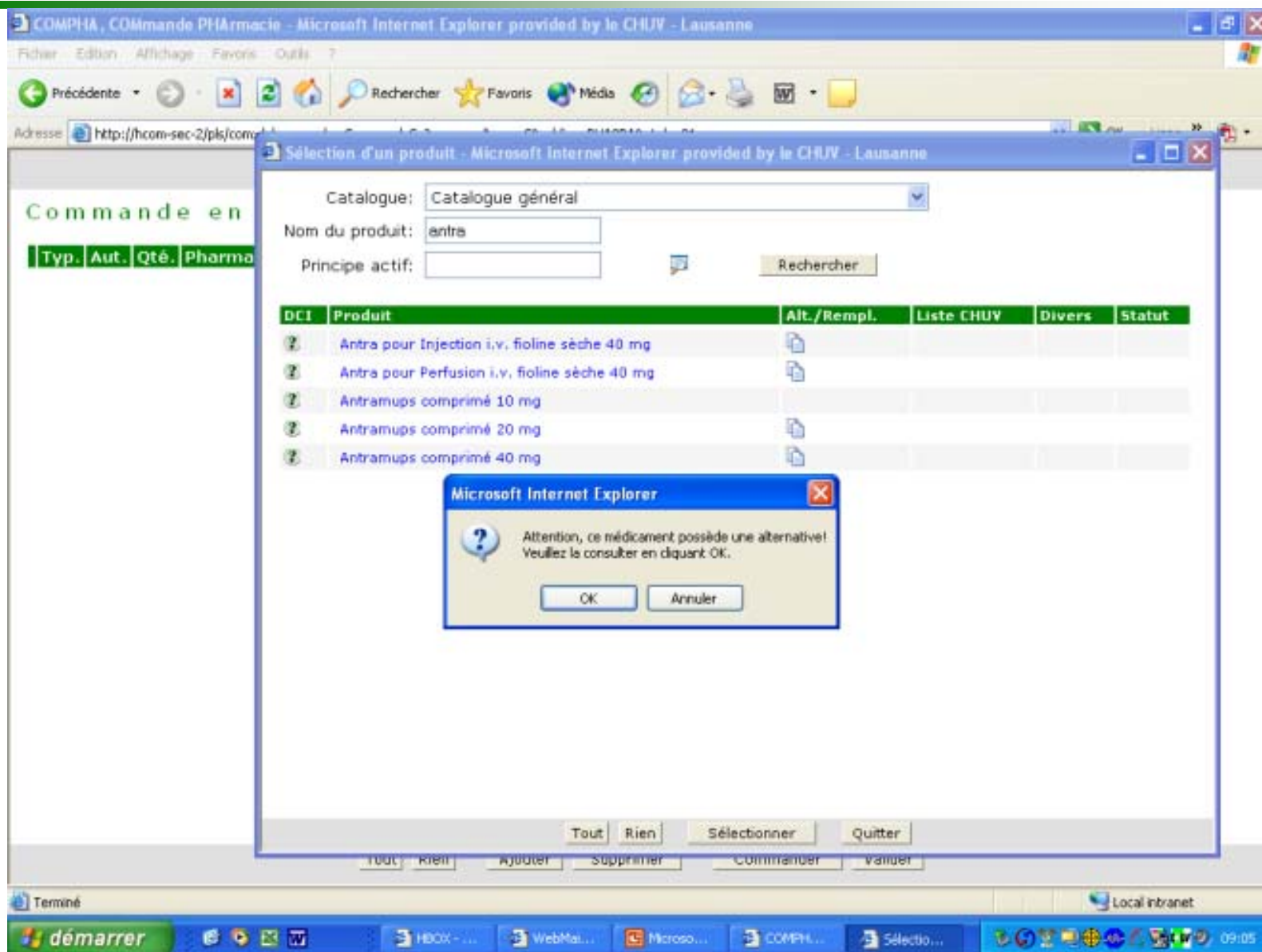
## Incitatifs à prescrire les médicaments Liste

- dans le logiciel de prescription (PREDIMED)
- dans le logiciel de commande (COMPHA)

## Nécessité du maintien à jour de la LMR

# COMPHA

P. Voirol  
D'une liste positive à une LMR – 10.09.2007



The screenshot shows the COMPHA web application interface. The main window is titled "Sélection d'un produit - Microsoft Internet Explorer provided by le CHUV - Lausanne". It features a search form with the following fields:

- Catalogue: Catalogue général
- Nom du produit: antra
- Principe actif: (empty)
- Rechercher button

Below the search form is a table with the following columns: DCI, Produit, Alt./Rempl., Liste CHUV, Divers, and Statut. The table contains the following rows:

DCI	Produit	Alt./Rempl.	Liste CHUV	Divers	Statut
?	Antra pour Injection i.v. fioline sèche 40 mg				
?	Antra pour Perfusion i.v. fioline sèche 40 mg				
?	Antramups comprimé 10 mg				
?	Antramups comprimé 20 mg				
?	Antramups comprimé 40 mg				

A warning dialog box is displayed in the foreground, titled "Microsoft Internet Explorer". The message reads: "Attention, ce médicament possède une alternative! Veuillez la consulter en cliquant OK." The dialog has "OK" and "Annuler" buttons.

At the bottom of the application window, there are buttons for "Tout", "Rien", "Ajouter", "Supprimer", "Sélectionner", "Quitter", "Commander", and "Valider".

# Perspectives

Rôle du pharmacien dans le contrôle des ordonnances LMR ?